

Nouvelle norme ISO sur les cosmétiques naturels et bio : Position du Groupe Ecocert

A la suite de la publication fin septembre de la seconde partie de la norme ISO 16128 sur les cosmétiques naturels et bio, le Groupe Ecocert souhaite apporter les précisions suivantes :

Bien que peu connues des consommateurs, les normes ISO sont réputées pour leur sérieux dans les milieux industriels. Leur portée internationale facilite l'harmonisation et la structuration des marchés en venant par exemple pallier l'absence de réglementations nationales. C'est donc avec la volonté de faire progresser la cosmétique biologique et naturelle et le souci de promouvoir les valeurs fondamentales de l'agriculture et de la cosmétique biologique qu'Ecocert a participé, dès 2010, à l'élaboration de cette nouvelle norme.

Présent dans le groupe de travail de la norme, Ecocert s'est, comme COSMOS*, systématiquement opposé aux propositions jugées contraires ou trop éloignées des valeurs intrinsèques à l'agriculture biologique et regrette que certaines de ces dispositions aient malgré tout été adoptées et publiées dans la norme.

Sans renier l'intérêt de cette nouvelle norme, le groupe Ecocert souhaite notamment alerter sur trois dispositions qui pourraient prêter à confusion :

- **La qualification comme « ingrédient naturel » d'ingrédients issus d'OGM** y compris en Europe. Les ingrédients issus d'OGM représentent aujourd'hui une partie non négligeable des composants de la cosmétique conventionnelle.
- **L'autorisation de substances pétrochimiques** (parabènes, solvants pétrochimiques...) dans la composition de tous les produits (y compris ceux avec un indice de naturalité ou d'origine biologique).
- **L'instauration d'un mode de calcul d'indices de naturalité et d'origine biologique pouvant entraîner la confusion quant à la teneur en ingrédients bio et / ou naturels d'un produit.** Ce mode de calcul permettra par exemple de calculer un indice d'origine naturelle ou bio sur un produit, alors qu'aucun des ingrédients n'est réellement naturel ou certifié bio.

« Aujourd'hui, dans de nombreux pays, ce sont des cahiers des charges privés exigeants associés à des certifications non moins exigeantes qui ont permis de gagner la confiance des consommateurs sur les cosmétiques naturels et bio. C'est un travail de longue haleine porté par des équipes d'experts qui a contribué à l'émergence de la cosmétique bio un peu partout dans le monde. Dans ce contexte de confiance établie, il serait contre-productif et dommageable de laisser penser au consommateur qu'un produit indiquant 20% de bio et 80% d'ingrédients issus d'OGM ou de la pétrochimie, sans aucune garantie de respect de l'environnement, puisse se revendiquer comme étant bio. Même si en Europe, le risque de confusion semble faible, il n'en est pas de même dans les pays hors Europe où les cahiers des charges sont inexistantes et où le consommateur est moins sensibilisé à ces problématiques», souligne Valérie Lemaire, Directrice Générale d'ECOCERT Greenlife.

Le Groupe Ecocert appelle les pouvoirs publics et les autorités compétentes, ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière à rester vigilants quant à l'utilisation et aux évolutions de cette nouvelle norme, notamment au regard des dérives qu'elle pourrait entraîner sur les étiquetages de produits entraînant ainsi la confusion des consommateurs.

**Les cinq membres fondateurs de COSMOS (COSMetic Organic Standard, une norme privée à échelle européenne) sont Ecocert Greenlife SAS (organisme de certification indépendant, leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétique biologique), le BDIH (association fédérale allemande des entreprises commerciales et industrielles pour les médicaments, les produits diététiques, les compléments alimentaires et les soins corporels), Cosmebio (association professionnelle française de cosmétique écologique et biologique), Soil Association (association de consommateurs au Royaume-Uni) et ICEA (le principal organisme de certification indépendant de cosmétiques naturels (cosmétiques organiques, bio cosmétiques, éco-cosmétiques) en Italie.*

A propos du Groupe ECOCERT :

Engagé depuis plus de vingt ans pour le développement de l'agriculture biologique en France et dans le monde, le Groupe Ecocert est le leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétique biologique. En 2017, il certifie plus de 23 000 cosmétiques biologiques et naturels, selon les cahiers des charges Ecocert et COSMOS et ce dans plus de 70 pays. Le Groupe opère dans plus de 130 pays grâce à un réseau international de 24 filiales et regroupe plus de 800 salariés. En 2016, il a atteint un chiffre d'affaires consolidé de 54 millions d'euros. Au-delà de son expertise en matière de certification, ECOCERT encourage les acteurs économiques à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement en leur proposant des référentiels environnementaux reconnus et exigeants ainsi que des prestations de conseil et de formation sur les thématiques environnementales. Le siège du Groupe ECOCERT se situe à L'Isle-Jourdain (Gers).

Contact presse - Groupe Ecocert :

Anna Khlopkova –GIESBERT & Associés – a.khlopkova@giesbert-associes.com – 06 88 94 44 42